

## qui change peu !

**M**aintenant que les DGH ont été communiquées aux personnels, que les tableaux de répartition des moyens par disciplines ont été soumis aux votes des CA et que les propositions de créations / suppressions de postes ont été communiquées aux recteurs, chacun sait

que la rentrée 2013 ne verra pas beaucoup de changement par rapport à celle que nous venons de vivre : les conditions de travail de tous ne seront pas singulièrement améliorées et la lutte pour faire respecter les textes statutaires va devoir se poursuivre.

### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

#### Aberration

La répartition imposée de la DGH en heures postes et heures supplémentaires, dans un contexte où nous subissons toujours la politique du gouvernement précédent de transformation de postes en heures supplémentaires, conduit à des aberrations. D'abord parce que le ratio heures supplémentaires / heures postes est dans tous les établissements bien supérieur à 1/18 (soit 5,5 %) alors qu'il ne peut être imposé qu'une heure supplémentaire pour nécessité de service aux 90 % d'enseignants qui travaillent à temps complet. Ensuite parce que cela conduit les chefs d'établissement à faire pression sur les personnels enseignants pour qu'ils acceptent des heures supplémentaires. Enfin parce que cela impose une répartition des heures supplémentaires entre les disciplines, quitte à ce que, dans le même temps, un complément de service soit prévu dans la même discipline.



### HEURES STATUTAIRES

#### Vigilance

Malgré les promesses du ministre, aucune consigne écrite n'a été communiquée aux recteurs pour appliquer les décrets de 1950 à la lumière des circulaires en vigueur avant la parenthèse du décret Robien. Seules des consignes orales l'ont été. La publication au *Journal officiel* de l'Assemblée nationale de réponses du ministre à deux députés n'a fait qu'envenimer les choses.

Mais, grâce aux mobilisations, comme à Lille par exemple, le SNES et les personnels ont obtenu, dans certaines académies, une application des textes réglementaires qui en respecte mieux la lettre et l'esprit. Il faut rester d'autant plus vigilant que les chefs d'établissement utilisent ces lectures erronées des décrets de 1950 pour se dégager des marges de manœuvre dans leurs DGH.

### COMPLÉMENT DE SERVICE

#### Toujours plus nombreux

Le nombre de postes à cheval sur plusieurs établissements ne cesse d'augmenter depuis une dizaine d'années. D'abord imposés aux TZR, c'est maintenant l'ensemble des personnels qui en sont victimes. Conséquence d'une gestion à l'heure près des dotations horaires, cette situation aggrave les conditions de travail des personnels : multiplication du nombre de réunions, augmentation du temps de transport, impossibilité de développer des projets pédagogiques... Si certaines situations peuvent imposer l'attribution de complément de service, celles-ci doivent être circonscrites au minimum.

### EMPLOI DU TEMPS

#### Encore des dégradations

En lycée, le tronc commun de Première des voies générales et technologiques conduit au regroupement antipédagogique d'élèves de sections différentes, au risque de ne pas les préparer correctement au baccalauréat. Ces regroupements, les nouvelles modalités d'enseignement des langues vivantes en groupes de compétences (qui ne sont par ailleurs pas obligatoires), la mise en place de l'accompagnement personnalisé ou encore l'augmentation du nombre d'enseignants affectés sur plusieurs établissements continueront d'engendrer des emplois du temps toujours plus complexes.

En collège comme en lycée, les réformes mises en place et l'absence de moyens à hauteur des besoins conduisent, plutôt que de dédoubler les groupes classes à faire des regroupements à cheval sur plusieurs classes (trois groupes sur deux classes par exemple), rigidifiant un peu plus les emplois du temps.

**Ce n'est pas en maintenant de telles conditions de travail, une telle pression sur les personnels que le gouvernement redonnera aux personnels du second degré les moyens pour qu'ils puissent reprendre la main sur leur métier. Cela nécessite des moyens, mais c'est à ce prix que l'école pourra être, comme l'appelle de ses vœux notre ministre, « juste pour tous et exigeante pour chacun ».**